



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

SEANCE DU VINGT-DEUX JANVIER DEUX MILLE VINGT QUATRE

DELIBERATION N°DCC2024-013

Nombre de membres :

Afférents au conseil communautaire : 24

En exercice : 24

Qui ont pris part à la délibération : 16

Absents : 8

Pouvoir : 0

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 18 Janvier 2024

Date d'affichage : 23 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI en son siège.

Etaient présents : Noël-Dominique LIVRELLI, Pierre-François BELLINI, Félix BRUSCHI, François CHIARASINI, Roselyne FOLACCI, Jean-Baptiste GIFFON, Jean-Luc GIOCANTI, Madeleine GUGLIELMI, Thérèse MALU, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Paul MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Marie-France ORSONI, Antoine OTTAVI, Antoine PELLEGRINETTI, Dominique VINCENTI.

Etaient absents : Monique CHIOCCA, Corinne DIANI, Gabrielle FOLACCI, Ange-Marie GAMBARELLI, Achille MARTINETTI, Catherine MAZZACAMI, Patrick NANNI, Pierre POLI

Secrétaire de séance élue : Madeleine GUGLIELMI

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE 4x4 AVEC LA COMMUNE DE BASTELICA

Annexe : projet de convention

Le Président de la séance expose au conseil communautaire,

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les besoins de la régie u Piani d'Ese, dans le cadre de la reprise de la gestion de la station de ski d'Ese par l'intercommunalité,

Considérant que la régie ne dispose d'aucun véhicule utilitaire à affecter au fonctionnement de la station d'Ese et, dans l'attente de l'achat d'un tel véhicule,

le Président propose de l'autoriser à signer le projet de convention ci-annexé, portant mise à disposition par la commune de Bastelica d'un véhicule utilitaire 4x4 ;

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

-AUTORISE le Président à signer la convention avec la commune de Bastelica pour la mise à disposition d'un véhicule

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents.

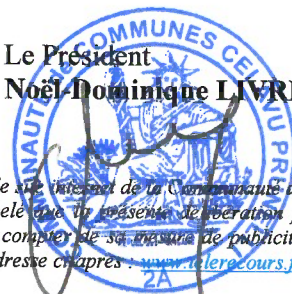
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Maëleine GUGLIELMI

Le Président

Noël-Dominique LIVRELLI



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli. Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr